

# Comment remplir votre constat amiable ?

**2** Précisez le lieu (en agglomération ou hors agglomération, parking, nom de la rue...).

**5** S'il y a des témoins, inscrivez leurs noms et adresses. Précisez s'ils sont transportés ou pas.

**6 7 8** Vérifiez que l'autre conducteur a lui aussi complété lisiblement ces 3 rubriques.

**10** Soyez précis en indiquant par une croix l'emplacement exact du choc.

**11** En l'absence de dégâts apparents, exprimez des réserves (ex. : sous réserve d'expertise).

**6** Précisez le souscripteur du contrat d'assurance.

**13** Faites soigneusement le croquis et signalez notamment la direction des véhicules, la signalisation au sol et l'ordre des chocs si plusieurs véhicules sont impliqués.

**15** Après relecture, le constat doit être signé par les deux conducteurs. Ne signez pas le constat avant que l'autre conducteur ne l'ait lui-même entièrement complété.

**14** Mentionnez ici ce qui vous semble indispensable et qui n'a pu être évoqué ailleurs (désaccord avec l'autre conducteur, projection de votre véhicule sur un autre...).

Pour ne jamais être pris au dépourvu, téléchargez l'application Volkswagen Service pour smartphone sur l'App Store<sup>SM</sup> ou sur Google play et retrouvez toutes les informations Volkswagen Assistance.

Flashez ce code pour accéder à l'application.



Où que vous soyez, nous y serons aussi.

Volkswagen Assistance  
Panne - Accident

Appelez le  
**0800 22 4000**

Appel non surtaxé

ou le 00 33 426 298 770 depuis l'étranger.





# L'assistance Volkswagen

## Une double sécurité

La confiance que nous accordons à la qualité de nos produits est telle que nous souhaitons vous la garantir, en vous proposant, pour chaque véhicule neuf :

### Une garantie :

- 2 ans pièces et main-d'œuvre,
- 3 ans pour la peinture,
- 12 ans contre la corrosion.

### Volkswagen Assistance :

C'est la garantie de bénéficier d'une assistance 24 h/24, 7 j/7 en France métropolitaine et dans 35 pays d'Europe en cas de panne ou d'accident<sup>(1)</sup>.

Composez le 0800 22 4000 ou le 00 33 426 298 770 depuis l'étranger et vous serez dépanné ou remorqué.

### Le saviez-vous ?

Vous avez la possibilité de choisir votre Réparateur Agréé Volkswagen pour la réparation de votre véhicule ou le remplacement de votre pare-brise, quelle que soit la préconisation de votre assureur.

## Important :

Toutes les personnes qui voyagent à bord du véhicule à titre gratuit peuvent bénéficier de Volkswagen Assistance, ainsi que tous les acheteurs successifs.

### Vos services en cas de panne :

- Un dépannage sur place ou un remorquage vers le Réparateur Agréé Volkswagen le plus proche (ou celui de votre choix dans un rayon de 30 kilomètres), si un dépannage sur place n'est pas possible.
- Une solution de mobilité ou d'hébergement selon les conditions et modalités de Volkswagen Assistance<sup>(1)</sup>.

### Vos services en cas d'accident<sup>(2)</sup> :

- Un remorquage gratuit en cas d'immobilisation.
- La mise en relation ou la prise de rendez-vous dans les plus brefs délais avec le Réparateur Agréé Volkswagen le plus proche, si le véhicule est roulant.
- Votre Réparateur Agréé s'engage à vous proposer une solution de mobilité.

## Comment bénéficier gratuitement de ces services en cas de panne ou accident<sup>(1)</sup> ?

### En cas de panne :

- Pendant la période de garantie, il suffit de respecter le plan d'entretien défini par le constructeur.
- Au-delà de la période de garantie, il est nécessaire qu'un 'Service Entretien' soit réalisé dans le réseau de Réparateurs Agréés Volkswagen au minimum tous les 24 mois ou 30 000 km (au premier des deux termes atteint).

Chaque 'Service Entretien' réalisé chez un Réparateur Agréé Volkswagen prolonge le droit à l'assistance jusqu'au prochain 'Service Entretien'.

### En cas d'accident<sup>(2)</sup> :

La durée de l'assistance est limitée jusqu'à la 7e année incluse à partir de la date de mise en circulation.

Si une panne ou un accident survient, vous bénéficierez de l'assistance Volkswagen en contactant le :

**0800 22 4000**

Appel non surtaxé.

**00 33 426 298 770**

Depuis l'étranger



(1) Toutes les prestations d'assistance sont subordonnées à l'accord express et préalable de Volkswagen Assistance, seule habilitée à cet effet. Retrouvez l'ensemble des conditions et modalités de Volkswagen Assistance sur [volkswagen.fr](http://volkswagen.fr) rubrique 'Volkswagen Assistance' ou renseignez-vous auprès du centre de contact client au 09 69 36 86 41 (appel non surtaxé) ou [relations.clients@volkswagenfrance.com](mailto:relations.clients@volkswagenfrance.com) qui pourra vous envoyer les conditions générales sur simple demande. (2) Les prestations en cas d'accident sont valables en France métropolitaine, Andorre et Monaco uniquement et jusqu'au huitième anniversaire à partir de la date de première mise en circulation.